Perte prêts suite retard construction en VEFA

Par Canistrelli

Bonjour Maître,

J'ai acheté le 8 décembre 2020 un appartement en VEFA. J'ai souscrit un prêt à taux fixe et un prêt à taux zéro lequel a été en partie décaissé. La livraison devait avoir lieu le 1er septembre 2021. A ce jour, la construction de la résidence a à peine commencé. En raison de ce retard, je viens de perdre mes 2 prêts, les dates des différés étant dépassées.

Ma banque ne veut pas m'accorder un nouveau prêt à taux fixe qui incluerait le montant du PTZ.

Elle me demande de faire une demande de renonciation auprès de mon notaire pour récupérer le montant du décaissement du PTZ auprès du promoteur pour pouvoir monter un dossier pour un nouveau PTZ et un nouveau prêt à taux fixe.

J'ai peur de ne plus pouvoir acheter cet appartement, les prix des autres appartements de la résidence ayant beaucoup augmenté.

Que me conseillez-vous de faire ? Je précise que j'ignorais jusqu'au mois dernier que ma banque avait annulé mes prêts.

Je vous remercie, Maître, pour votre réponse.